

LES GRAINS

LA QUESTION DU PRIX DE VENTE PAR LA COMMISSION DU BLÉ DE GRAINS FOURRAGERS AUX MEUNERIES MANITOBAINES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre responsable de la Commission du blé. Est-ce que la Commission canadienne du blé offre de vendre des grains fourragers aux moulins du Manitoba à des prix inférieurs à ceux qu'a établis la Commission des céréales fourragères du Manitoba, enfreignant ainsi les directives de cette commission provinciale?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain de la portée des directives. Le prix qu'offre la Commission canadienne du blé est établi d'après le prix de vente à Thunder Bay, moins les frais de transport. J'ignore le prix précis demandé au Manitoba ou fixé par le gouvernement du Manitoba parce qu'il semble changer fréquemment. Lorsque j'aurai établi les niveaux de prix relatifs, je communiquerai ma réponse au député.

M. Ritchie: Étant donné que la Commission des grains fourragers du Manitoba a fixé à \$2.24 le prix de l'orge lundi, à un niveau sensiblement inférieur à celui de la Commission du blé, quel organisme a la compétence en matière de prix des grains fourragers dans la province?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est évidemment de nature juridique.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR DES TIERS SUR LES ÉMEUTES

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné que la tension persiste au pénitencier de la Colombie-Britannique, et qu'on y a découvert une arme à feu ainsi qu'une boîte de projectiles la fin de semaine dernière, le ministre reviendra-t-il sur sa décision et instituera-t-il une enquête indépendante sur l'émeute qui a eu lieu au pénitencier?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous ne sommes pas d'avis que la solution au problème qui existe au pénitencier de la Colombie-Britannique soit une autre enquête. Depuis la fin de semaine dernière, nous avons transféré 43 détenus du pénitencier de la Colombie-Britannique; ceux-ci s'ajoutent aux 60 détenus qui ont déjà été transférés. De plus, huit des détenus les plus difficiles se trouvaient au nombre des détenus déplacés récemment. On les a envoyés dans d'autres institutions à sécurité maximum d'un bout à l'autre du pays.

M. Reynolds: Le solliciteur général peut-il nous dire dans quelles institutions à sécurité maximum ces huit détenus les plus difficiles ont été envoyés?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, on en a envoyé quatre dans la région de l'Ontario, deux francophones ont été transférés à l'institution temporaire à sécurité maximum de Laval au Québec et deux, enfin, ont été envoyés à Dorchester au Nouveau-Brunswick.

Questions orales

M. Frank Howard (Skeena): M. l'Orateur, une question supplémentaire. Je désire demander au ministre s'il se peut que la solution au problème ne soit pas une autre enquête sur l'émeute qui a eu lieu au pénitencier, mais bien une enquête indépendante chez le personnel de l'administration centrale du Service pénitentiaire ici à Ottawa, d'où provient la majeure partie des problèmes. Le ministre entreprendra-t-il ce genre d'enquête?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, il y a eu un bon nombre d'enquêtes de ce genre. Je répète que la semaine dernière nous avons demandé que l'enquête correctionnel mène une enquête indépendante au pénitencier de la Colombie-Britannique. J'attends actuellement le rapport.

M. Erik Nielsen (Yukon): Étant donné les mauvais renseignements évidents que le ministre a donnés aux députés, y compris celui de Burnaby-Richmond-Delta, le fait que visiblement ils lui sont transmis par son propre personnel et la situation en puissance explosive qu'il faut régler d'urgence, au pénitencier de la Colombie-Britannique, envisage-t-il d'ordonner une enquête par des tiers, non seulement sur les conditions actuelles, mais également sur l'effondrement apparent de l'administration de ce pénitencier avant que quelque chose de vraiment grave n'arrive et que celui-ci ne devienne, après le prochain incident, un terrain de stationnement?

● (1500)

M. Allmand: J'aimerais savoir quels mauvais renseignements, d'après le député, j'aurais donnés à la Chambre. Nous avons pris des mesures au pénitencier de la Colombie-Britannique. Nous avons fait deux enquêtes depuis l'été. Nous avons transféré 100 détenus ou plus. Je puis dire également que le directeur du pénitencier va bientôt prendre sa retraite, qu'on nommera un nouveau directeur. Certaines améliorations seront apportées dans cette institution.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA TAXE À L'EXPORTATION DU PÉTROLE—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

M. Heward Grafftey (Brome-Mississquoi): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que cela fait plus d'un mois que la Chambre a été saisie d'un avis de motion des voies et moyens sur la taxe d'exportation du pétrole et vu que le gouvernement perçoit cette taxe depuis 30 jours sans l'approbation du Parlement, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on prépare à une mesure législative à cet égard et quand nous pouvons espérer qu'elle sera présentée?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. C'est une des questions que l'on discute actuellement avec le gouvernement d'Alberta. Préciser la position adoptée par le gouvernement avant d'ouvrir le débat sur cette question.